

# **Stratégie Égalité Civisme et Engagement**

# Les Pays de la Loire, une terre d'engagement

## 1. Quelques repères : l'engagement en Pays de la Loire

**En Pays de la Loire, le secteur associatif mobilise 729 000 ligériens (soit environ un habitant sur quatre) qui s'engagent bénévolement au sein de 100 000 associations.** Parmi ces bénévoles, 45 % interviennent au moins une fois par semaine. Il se crée en moyenne chaque année, en Pays de la Loire, un peu plus de 3 500 associations nouvelles déclarées. Ce tissu associatif ligérien est prégnant à toutes les échelles territoriales, jusqu'au niveau national ou international.

Les différentes enquêtes<sup>1</sup> menées auprès des responsables associatifs en Pays de la Loire font ressortir plusieurs éléments notables sur le rôle joué par leurs associations :

- Les principales missions des associations ont trait au développement des échanges, des rencontres et du lien social (66% des réponses), à l'éducation et la formation (49%) et enfin à l'animation et l'attractivité du territoire (48%).
- Trois rôles sont mis en avant plus fréquemment en région qu'au niveau national : les solidarités et la réduction des inégalités au bénéfice des plus faibles (38% contre 29%), le sentiment d'appartenance au territoire (30% contre 20%) et le rôle d'expérimentation, de création et d'innovation (26% contre 20%).
- Le soutien et l'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap sont également souvent évoqués en Pays de la Loire (14% contre 10%).

Les responsables associatifs mettent également en avant un besoin d'interconnaissance plus approfondie entre les associations, les entreprises, les collectivités locales et le grand public.

Dans un contexte sociétal marqué par les fractures et les individualismes, les associations contribuent à tisser du lien social entre les habitants et leur territoire. La crise sanitaire a une nouvelle fois montré la vitalité et l'esprit d'initiative des associations ligériennes.

## 2. Les bénévoles associatifs, un point fort en Pays de la Loire

Le bénévolat associatif régulier reste majoritaire, malgré l'émergence d'un bénévolat associatif plus ponctuel, volatile et ciblé. Ce phénomène est à étudier de près car il est une donnée forte de la recomposition des engagements des nouvelles générations, dont la présence sur les réseaux sociaux est une illustration notable.

En Pays de la Loire, le bénévolat associatif de fréquence hebdomadaire concerne toujours environ 1 personne sur 10, chiffre en légère augmentation. Comme le souligne l'étude Recherches et Solidarités, *« dans les associations, la colonne vertébrale indispensable au bon fonctionnement et à la permanence des actions est constituée par celles et ceux qui interviennent régulièrement, généralement sur un mode hebdomadaire »*.

---

<sup>1</sup> In : Etude « recherche et solidarités, focus sur la vie associative en France et dans les Pays de la Loire et Le paysage associatif français par Viviane Tchernonog 2019, enquête sur l'opinion des responsables associatifs ligériens 2020.

Parmi l'ensemble des bénévoles associatifs, 75% donnent de leur temps toute l'année. Dans le détail :

- 31% de ces bénévoles donnent quelques heures chaque mois ;
- 29% quelques heures toutes les semaines ;
- 16% un jour ou plus par semaine.

Les bénévoles plus occasionnels représentent quant à eux près de 25% des bénévoles.

Au total, on peut estimer qu'en Pays de la Loire **1 bénévole sur 2 consacre du temps à son association chaque semaine.**

### 3. Une Région pleinement engagée aux côtés du monde associatif

Depuis 2015, la Région a repensé et rehaussé son accompagnement auprès du secteur associatif ligérien dans différents domaines majeurs : égalité femme-homme, citoyenneté, économie sociale et solidaire, jeunesse, solidarités, précarité, handicap, culture et sport ...

Le fonds régional égalité/solidarité a été créé par la Région pour agir en faveur des solidarités humaines et territoriales et pour contribuer au développement du tissu social sur le territoire. Ce sont ainsi **560 projets qui ont été aidés depuis 2017 pour un montant total de 8 627 675 M€**. De 2017 à 2021, la Région a multiplié par 3 ses attributions de subventions. C'est sur la thématique de l'égalité et de la lutte contre les violences faites aux femmes que le montant des subventions de fonctionnement attribuées est le plus élevé : les engagements sont passés de 231 000 € en 2017 à 510 000 € en 2021.

Les rencontres et les échanges réguliers avec le monde associatif ont permis d'être au plus près des besoins de la société ligérienne. A cet égard, la **crise sanitaire** COVID-19 a tout particulièrement révélé ce besoin de dialogue et de coopération entre les acteurs, que la Région a pleinement pris en compte.

A titre d'exemple, une **chaîne alimentaire solidaire** a ainsi vu le jour et 40 000 € de denrées alimentaires par semaine directement achetées par le Conseil régional ont pu être livrées dans les associations pendant presque deux ans. Des masques ont de même été collectés, achetés et distribués aux professionnels de santé par la Région et l'accent a été mis sur la lutte contre les violences familiales plus que jamais présentes à cette période. Le public étudiant, particulièrement frappé par la crise, a fait l'objet d'une attention particulière durant cette période.

D'une façon générale, les procédures d'aides ont été simplifiées afin de soutenir le monde associatif.

Le **fonds de lutte contre la grande précarité** créé spécifiquement durant la crise sanitaire par la Région a permis de limiter les impacts de la crise sanitaire sur les associations engagées pour la solidarité et les soutenir dans leurs actions. C'est plus de 3 M€ qui ont ainsi été alloués au travers de ce fonds régional exceptionnel.

Le **Fonds d'urgence événements** a en outre pu accompagner les associations organisatrices d'événements devant faire face à l'annulation ou à une baisse significative de fréquentation. La Région a également financé les associations qui mettaient en place des projets innovants pour maintenir l'activité culturelle et sportive sur le territoire. Ce fonds a mobilisé plus de 5M€ au bénéfice de 90 structures.

# La Région mobilisée pour l'égalité, le civisme et l'engagement

## -plan d'actions-

### 1. UNE RÉGION ENGAGÉE POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Région des Pays de la Loire s'est engagée plus particulièrement depuis 2016, à « passer de l'égalité de droits à l'égalité de faits » entre les femmes et les hommes. Le rapport annuel produit par notre collectivité recense l'ensemble des actions menées dans tous ses domaines de compétence.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, la Région décide d'amplifier très fortement son action en faveur de l'égalité femme-homme. Elle souhaite promouvoir une vision universaliste de l'égalité femme homme. Contre le risque d'une différenciation exacerbée et conflictuelle qui enferme chacun dans ses particularismes, la Région entend au contraire valoriser une complémentarité sereine et apaisée des rôles et des identités. Pour ce faire, elle a pu s'appuyer sur une récente étude de l'INSEE<sup>2</sup> commandée par la Région, qui permet d'identifier des leviers efficaces de promotion de l'égalité Femme-Homme.

6 grandes catégories d'actions vont en conséquence être mises en œuvre pour un montant total de 795 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement et de 250 000 € d'autorisation de programme en investissement. **Le budget de cet axe a été multiplié par 3 depuis 2017 et il va presque doubler par rapport au budget 2022, confirmant le haut niveau de priorité accordé à cette grande cause :**

- ❖ Les Trophées et le Club Joséphine pour valoriser les femmes qui osent et qui s'engagent en Pays de la Loire
- ❖ La sensibilisation des jeunes à la lutte contre les stéréotypes
- ❖ La mixité des métiers et le soutien à l'entrepreneuriat féminin
- ❖ Le soutien aux têtes de réseaux
- ❖ La lutte contre l'isolement et les violences faites aux femmes
- ❖ La lutte contre les violences faites aux enfants

---

<sup>2</sup> Etude INSEE 2022 : la parité Femmes/hommes en Pays de la Loire. Cette étude est annexée au présent document.

✓ **Action n°1 : Les Trophées et le Club Joséphine pour mettre en lumière les femmes ligériennes**

La Région a créé en 2022, la première édition des **Trophées Joséphine**, au nom de toutes les femmes qui osent et qui s'engagent en Pays de la Loire. Deux principes guident ces trophées : valoriser et transmettre.

Grâce à cette initiative singulière et innovante, la Région souhaite mettre en lumière des femmes inspirantes qui, par la diversité et l'audace de leur parcours, trouvent une résonance forte auprès d'autres femmes et hommes – et en particulier parmi les jeunes générations. Il s'agit de contribuer, par l'exemple, à ouvrir le champ des possibles à travers des modèles dynamiques et positifs.

La Région continuera de décerner chaque année ce prix aux femmes qui font les Pays de la Loire. Au-delà de la remise annuelle des Trophées, l'intégration des lauréates à un « **Club Joséphine** » permettra de créer un réseau de femmes ambassadrices de la réussite au féminin sous toutes ses formes.

Ce club aura notamment pour objectif de créer des liens avec les lycées pour témoigner auprès des nouvelles générations et inspirer les jeunes par l'exemple.

✓ **Action n°2 : Sensibiliser les jeunes à la lutte contre les stéréotypes**

Les partenariats menés avec les différentes têtes de réseau de l'égalité Femme-Homme démontrent chaque jour combien **la concrétisation de l'égalité femme-homme dans tous les pans de la vie quotidienne, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes passe par l'éducation et la sensibilisation**. Aussi, la Région dans le cadre de sa politique volontariste en faveur des jeunes, souhaite s'engager résolument en faveur de la sensibilisation à ces enjeux et à la **prévention le plus en amont possible**.

Le fonds égalité permettra aux jeunes engagés de se mobiliser plus facilement sur les sujets qu'ils souhaitent porter dans leurs établissements. L'objectif est de susciter des initiatives visant à sensibiliser les jeunes à la lutte contre tous les stéréotypes et à la promotion de l'égalité Femme/Homme.

Les objectifs en seront les suivants :

- Faire vivre les valeurs et principes républicains (liberté, égalité, fraternité, laïcité) au service de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Valoriser le respect de chacun dans le cadre des valeurs universalistes de notre pacte national
- Promouvoir les réponses innovantes et sachant utiliser les codes de communication qui parlent aux jeunes (témoignages de pair à pair, numérique, réseaux sociaux, arts visuels...)
- Sensibiliser à la lutte contre le harcèlement et les violences
- Valoriser les projets collectifs qui rayonnent auprès du plus grand nombre

Cette action sera destinée aux associations, lycées, CFA et MFR.

✓ **Action n°3 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin et la mixité dans l'emploi**

L'emploi fait partie des 3 priorités majeures de la mandature. Or, force est de constater que **les femmes cumulent souvent des difficultés pour accéder durablement à un emploi**. Afin de dynamiser leur démarche, il est notamment nécessaire d'élargir leur choix d'orientation en luttant contre les représentations stéréotypées qui influencent négativement ce choix et forgent les inégalités. L'environnement sociétal, éducatif ou familial ne favorise pas toujours l'entrée de femmes dans certains métiers. C'est une des analyses mise en lumière par l'étude de l'INSEE sur la parité, précédemment décrite, qui soulève notamment les freins suivants :

- Un taux d'emploi des femmes qui reste faible comparativement à leur niveau de formation ;
- Des inégalités salariales souvent liées aux temps partiels et aux secteurs d'activité qu'elles investissent ;
- L'insuffisante mixité des emplois notamment dans les métiers en tension.

L'action régionale comportera à cet égard deux volets principaux :

- les actions de **sensibilisation et de communication innovantes sur les métiers dits en tension et métiers porteurs** en fonction des besoins des bassins d'emploi (compétences transférables, déconstruction de stéréotypes, mises en situation, etc.) et permettant un égal accès à de nouveaux métiers. Ces actions de sensibilisation à l'égalité professionnelle, ouvrant le champ le champ des possibles à tout type de métier sans discrimination de genre, seront ainsi proposées aux lycéens, apprentis, étudiants et leurs familles. Elles seront travaillées en lien avec les autres actions régionales en faveur de l'**orientation**, de la formation et de l'emploi (ex : Orientibus, pocket métiers, offre « choisir mon orientation »)
- les **projets d'entrepreneuriat et de promotion des femmes** valorisant la création des entreprises par les femmes, particulièrement dans les secteurs innovants et porteurs. Ces actions, recoupant tant des projets individuels que collectifs, viseront notamment la mise en valeur de l'égalité professionnelle. Les projets qui sont en lien avec les filières stratégiques et les métiers en tension seront prioritairement soutenus, tout comme ceux qui permettront une meilleure représentativité des femmes dans les secteurs où elles sont les moins représentées (transports, hôtellerie, bâtiment, industrie, artisanat...).

✓ **Action n°4 : Soutenir les têtes de réseau pour mieux fédérer les énergies sur le territoire**

La Région continuera de soutenir les **têtes de réseaux** ayant un périmètre d'intervention inter-départemental et régional, très impliquées dans les domaines de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces têtes de réseau jouent un rôle majeur dans la structuration et la valorisation des actions du monde associatif. Elles assurent la mise en réseau des acteurs, portent des actions d'animation, de formation ou d'expérimentation et sont des lieux-ressources qui maillent le territoire.

✓ **Action n°5 : Lutter contre l'isolement et les violences faites aux femmes**

Le nouveau Fonds Egalité permettra de prévenir et de lutter contre les **violences faites aux femmes**, phénomène social à l'ampleur croissante et renforcée durant la crise sanitaire.

Les actions qui seront aidées permettront d'accueillir des personnes victimes de violences, de prévenir les comportements violents et/ou menaçants, de lutter contre la prostitution et la marchandisation des corps et de diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des violences et du harcèlement. Une réflexion et un travail global portant sur l'ensemble des violences sont aujourd'hui essentiels pour rendre plus efficaces et cohérentes les réponses proposées.

En lien avec les acteurs associatifs, il s'agira d'accompagner de nouveaux projets s'inscrivant dans les priorités régionales, tels que :

- Prévention et sensibilisation aux faits de violences, notamment auprès des publics jeunes ;
- Amélioration de la couverture territoriale de l'offre de services et d'assistance aux personnes victimes de violence ;
- Développement de dispositifs innovants d'accompagnement des femmes victimes de violences ;
- Actions de soutien concret à la coordination entre les acteurs sur le territoire ligérien.

✓ **Action n°6 : Expérimenter des actions innovantes de lutte contre les violences faites aux enfants**

Les violences faites aux femmes impactent directement les enfants, qui sont témoins voire victimes de ces mêmes violences. L'accompagnement des enfants est nécessaire pour briser le cycle de la violence et éviter sa reproduction dans leur environnement de vie.

En complémentarité avec l'action sociale ou l'aide sociale à l'enfance portées par d'autres niveaux de collectivité, la Région s'engage à expérimenter et accompagner des solutions innovantes et reproductibles sur le territoire ligérien de prévention et de lutte contre les violences faites aux enfants.

## 2. UNE RÉGION QUI FAIT DE L'ENGAGEMENT ET DU CIVISME LE PILIER DE SA POLITIQUE ASSOCIATIVE

Dans une société fragilisée par les crises, les séparatismes et les tendances au replis communautaristes, le fait associatif contribue à nourrir et raviver le pacte social. La Région souhaite promouvoir deux valeurs au cœur de la vie associative : l'engagement et le civisme. Ces valeurs confortent l'émancipation et la prise d'initiative des individus, et en font des membres actifs dans la société.

**5 catégories d'actions vont être mises en œuvre avec un montant total de 415 000 € en autorisation d'engagement (fonctionnement) :**

- ❖ L'organisation des journées de mise en lumière des bénévoles.
- ❖ Le projet bénévolacteurs pour favoriser l'engagement des jeunes.
- ❖ Le développement du mécénat et les partenariats public/privé dans le soutien aux associations
- ❖ Le soutien aux têtes de réseaux (handicap et jeunesse)
- ❖ Une Région exemplaire : engagement des agents et parrainage de classes de lycéens par les élus.

✓ **Action n°7 : Une « journée régionale des bénévoles » repensée pour valoriser l'engagement des ligériens**

La **journée régionale dédiée aux bénévoles** sera reconduite en mettant l'accent sur un renouvellement de ses contenus et une place plus importante accordée aux jeunes, conformément aux priorités de la mandature.

L'objectif premier de cet événement est de récompenser et de valoriser les bénévoles qui s'impliquent au quotidien et qui concourent ainsi au dynamisme local et à la vivacité du lien social. La Région souhaite continuer à offrir ce moment de qualité à ceux qui sont tournés vers les autres.

Largement ouverte aux associations bénévoles des 5 départements, cette journée aura à cœur de mettre à l'honneur les **jeunes bénévoles**. La dimension intergénérationnelle de transmission et de renouvellement des bénévoles sera au cœur des futures propositions. Après deux éditions du Vendée Globe, la course des 24 heures du Mans, le Tour de France, le festival des trois éléphants, le musée d'art moderne à Fontevraud, la Région aura toujours à cœur d'accueillir les bénévoles dans un lieu emblématique du territoire ligérien.

En lien avec la priorité régionale autour de la jeunesse, des temps d'action jeunes bénévoles pourront se mener *in situ* ou être valorisés à cette occasion (ex : collecte de déchets dans l'espace public...)

✓ **Action n°8 : Le projet « bénévolacteurs » pour favoriser l'engagement des jeunes**

La Région va mener une grande opération avec les principales associations caritatives qu'elle a particulièrement soutenues de 2020 à 2022 en élaborant une convention avec elles afin de consolider et d'élargir cette collaboration et de la renforcer. Il s'agira de permettre aux lycéens et apprentis ligériens,

dans le cadre d'une option « engagement », d'effectuer des heures de bénévolat. La Région accompagnera cette démarche en sensibilisant les lycées à ce nouveau projet et en leur donnant les moyens de le mettre en œuvre.

Forte de l'expérimentation du projet « jeunesse » mené en 2021 avec le Lycée professionnel Joseph Wresinski la Région souhaite ainsi amplifier cette première action en l'élargissant aux établissements publics et privés volontaires sur l'ensemble du territoire ligérien. L'objectif du projet est double, puisqu'il permettra à des jeunes de **découvrir l'engagement associatif et d'en être acteur**, mais également de **développer des compétences valorisables** dans leur parcours de formation.

✓ **Action n°9 : Développer du mécénat et des partenariats public-privé pour soutenir l'engagement associatif**

Dans un contexte de prise de conscience croissante de la responsabilité sociale des entreprises et du rôle qu'elles peuvent jouer au sein de leur territoire, la Région fait le choix d'orienter sa politique en direction de l'engagement vers des acteurs reconnus dans le domaine de la recherche de financements. Cet engagement de la société civile est une chance pour relever les défis écologiques, éducatifs, économiques et de solidarité de notre territoire.

Ainsi, elle soutiendra le **Pôle régional du mécénat** qui œuvre en direction des associations afin de leur trouver des financements, grâce à sa grande connaissance du monde de l'entreprise. Ce pôle est aujourd'hui le plus avancé sur le territoire national en termes de structuration.

Soucieuse de favoriser les liens entre les projets associatifs et le potentiel d'accompagnement des entreprises, la Région organisera également, au sein du Conseil régional, **des événements caritatifs à destination des associations**, selon des thématiques qui suivront l'actualité des grandes priorités régionales.

✓ **Action n°10 : Soutenir les têtes de réseau associatives de dimension régionale autour de priorités partagées**

La Région souhaite poursuivre son accompagnement de l'engagement associatif auprès des associations têtes de réseaux régionales œuvrant pour la coordination et le partage inter-associations, tout en expérimentant de nouvelles formes de collaboration.

**Le soutien régional sera renouvelé dans les domaines prioritaires définis par le Conseil régional**, notamment le handicap et la jeunesse.

Tout en aidant ainsi les têtes de réseaux associatives à se déployer et à se professionnaliser -au bénéfice de l'ensemble des associations membres de ces réseaux-, la Région soutiendra un partenariat qui lui permet de démultiplier la mise en œuvre concrète et en proximité des actions sur le terrain.

✓ **Action n°11 : Une Région exemplaire : 3 projets expérimentaux pour favoriser l'engagement concret des agents et des élus**

Trois niveaux d'actions ont été identifiés afin de favoriser l'engagement concret de la Région, tant du côté de ses agents que de celui des élus.

A travers le **développement du mécénat de compétences** tout d'abord, la Région souhaite créer les conditions propices à la mobilisation de l'expertise des agents. Désormais autorisé dans le cadre de la loi 3DS du 9 février 2022, ce dispositif permettra de rapprocher les besoins du territoire avec la volonté d'engagement des agents de la collectivité. Le mécénat de compétences répond à de multiples enjeux relatifs à la gestion des ressources humaines et peut participer de la satisfaction et de la motivation des agents. La collectivité régionale expérimentera ce dispositif auprès d'agents volontaires.

La volonté de retisser le lien entre les élus et la jeunesse constitue également une ambition forte qui dépasse les clivages partisans et qui demande à être partagée par toutes et tous dans l'intérêt général. Face à une forme de désintérêt, voire de défiance, vis-à-vis de la politique et à une participation aux élections qui ne cesse de décroître, en particulier chez les jeunes, il apparaît indispensable de rechercher des solutions innovantes afin de relever ce défi démocratique.

Ainsi, la Région souhaite créer les conditions d'une rencontre, à la fois simple et régulière, entre les élus et les lycéens afin de stimuler le lien avec nos institutions républicaines, d'expliquer leur fonctionnement, de partager l'engagement de la vie d'élus et d'échanger sur leurs attentes.

En ce sens, la Région propose d'expérimenter le **parrainage entre les élus régionaux et des classes de lycéens** tout au long d'une année scolaire afin d'inscrire cette action dans la durée. La collectivité contribuera à faciliter l'organisation de ces temps d'échange pour l'ensemble des élus qui souhaiteraient contribuer à cette démarche volontariste.

Par-delà les différentes sensibilités politiques démocratiquement représentées dans l'assemblée régionale, cette démarche s'inscrit dans la priorité du civisme : éducation et apprentissage des valeurs de la République, compréhension des institutions et des ressorts de l'engagement public, nécessité du lien direct avec la représentation politique.

Enfin, pour aller plus loin dans la valorisation de l'engagement, la Région propose de développer un dispositif d'immersion au sein d'une association à travers une **action « bénévole d'un jour »**.

Cette expérimentation vise à permettre aux élus comme aux agents qui le souhaitent de se rendre dans une association afin de mieux appréhender les enjeux du monde associatif et d'inciter un plus grand nombre à s'engager au sein d'associations.

### 3. UNE RÉGION ENGAGÉE POUR L'INNOVATION SOCIALE AU SERVICE DU TERRITOIRE

La Région porte l'ambition de soutenir le développement d'un territoire solidaire, innovant et capable de répondre aux défis sociétaux rencontrés en Pays de la Loire. Si la Région n'a pas vocation à intervenir partout et sur tous les sujets, elle porte des axes prioritaires qui viennent soutenir les acteurs locaux.

Elle inscrit son action dans une approche du territoire équilibrée et respectueuse des initiatives locales et particularismes locaux. Elle porte un regard attentif aux territoires particulièrement exposés aux difficultés ou fragilités sociales.

Dans le cadre d'un partenariat confiant avec les acteurs locaux, la Région réaffirme les ambitions qui guident son action :

- ✓ Une Région solidaire par son soutien aux acteurs locaux œuvrant sur leur territoire, autour de ce qui les unit ;
- ✓ Une Région qui impulse des actions vers un développement durable intégré, en ne renonçant à aucune des valeurs qu'elle porte : transition écologique, transition alimentaire, transition économique et sociale, transition numérique... ;
- ✓ Une Région facilitatrice, qui reste à l'écoute, renforce les liens et agit dans la proximité.

5 actions prioritaires à l'échelon régional vont ainsi être mises en œuvre pour **un montant total de 395 000 € en autorisation d'engagement (fonctionnement) et de 336 000 € en autorisations de programme (investissement)**:

- ❖ La lutte contre le gaspillage alimentaire au service de l'innovation sociale.
- ❖ La fourniture de kits d'hygiène aux associations caritatives.
- ❖ Le soutien aux associations qui luttent contre la précarité étudiante.
- ❖ Une aide aux projets en direction du handicap.
- ❖ Une solidarité renouvelée vers des territoires qui expérimentent de nouvelles formes d'engagement.

✓ **Action n°12 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les territoires et en faveur des plus démunis**

En lien avec la priorité régionale de la transition écologique, et dans un contexte marqué par le renchérissement du coût de la vie pour les ligériens, la Région poursuivra son aide aux plus démunis en se concentrant sur un plan solidaire spécifique de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'échelle des Pays de la Loire.

La Région va ainsi expérimenter, au profit de plusieurs associations caritatives, **des actions fortes de collecte et de redistribution des denrées alimentaires et productions maraîchères** non utilisées et non vendues par de petites structures (artisans, petites surfaces, petits exploitants agricoles).

Cette action de proximité valorisera les circuits courts et l'engagement volontaire des acteurs locaux par le biais d'applications numériques dédiées au recueil en temps réel des denrées.

✓ **Action n°13 : Fournir des kits d'hygiène aux associations caritatives**

Fort de son action en première ligne lors de la crise sanitaire, la Région a pu constater que l'un des points les plus sensibles reste l'accès aux **produits d'hygiène de première nécessité**. Les associations caritatives et solidaires elles-mêmes peinent à les collecter.

C'est pourquoi la Région va maintenir et amplifier la fourniture de ces produits d'hygiène, de façon directe mais aussi par le développement de partenariats avec des industriels ligériens susceptibles de soutenir cette démarche. Par cette action emblématique, la Région entend contribuer à améliorer le quotidien des ligériens les plus fragilisés en leur donnant les moyens d'assurer leur dignité la plus élémentaire.

✓ **Action n°14 : Soutenir des projets de lutte contre la précarité étudiante**

Le public étudiant est aujourd'hui l'un des plus fragilisés par la crise économique et sociale. Il ne bénéficie plus toujours de l'aide matérielle ou du soutien économique de son environnement personnel/familial, et doit pour autant assumer les risques liés à son autonomisation dans la société. Cette difficulté se rencontre dans les besoins les plus concrets et immédiats des jeunes étudiants ((logement, emploi, nourriture, hygiène...)).

C'est pourquoi **la Région accompagnera les associations qui interviennent auprès des étudiants ligériens** soit pour les aider directement dans leur vie matérielle, soit en leur offrant des lieux d'écoute et de partage des difficultés rencontrées. (ex : aide à la recherche de colocation solidaire, aide psychologique, tutorat/mentorat pour aider au parcours des jeunes...)

✓ **Action n°15 : Développer une aide spécifique aux projets d'inclusion en faveur des personnes en situation de handicap**

La Région mène une politique volontariste contribuant à la prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de ses champs d'interventions (développement économique, éducation, formation, transports, tourisme, culture, sport, logement, etc.), marqué par l'adoption à cette même session de la nouvelle stratégie et plan d'actions « engagement handicap ».

Dans le domaine de la solidarité, la Région apportera sa contribution par un soutien spécifique aux projets associatifs innovants contribuant à une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap au travers de deux volets spécifiques :

- aider au développement et au déploiement d'actions spécifiques innovantes pour améliorer l'accueil physique et favoriser des initiatives permettant d'aménager des lieux de vie visant à l'inclusion des personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap. Ce volet pourra par exemple concerner l'acquisition de petit équipement / matériel.
- promouvoir les actions novatrices et reproductibles, afin de favoriser leur transfert et leur généralisation sur le territoire régional tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces actions seront davantage liées à la sensibilisation au handicap notamment auprès des plus jeunes. (ex : « mallettes handicap » à destination des lycées)

✓ **Action n°16 : Une solidarité renouvelée pour des territoires qui expérimentent de nouvelles formes d'engagement**

Afin de privilégier l'effet-levier de son action, la Région fait le choix de **concentrer son action territoriale vers les territoires qui apparaissent plus fragiles (perte d'emplois, difficultés sociales plus importantes, perte démographique, etc.) et qui souhaitent expérimenter de nouvelles formes d'engagement.**

Dans ces territoires, la Région pourra intervenir en complémentarité des acteurs locaux, aux interstices des projets solidaires innovants.